



## Chez TUI, voyagez avec le sourire !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et de vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :

### TANZANIE-ZANZIBAR FORMALITÉS ADMINISTRATIVES\*

- **Passeport valide 6 mois après la date de retour.**
- **Visa obligatoire.** Celui-ci peut être obtenu soit :
  - A l'aéroport d'arrivée, aux aéroports internationaux de Dar-Es-Salam, Zanzibar et Kilimandjaro, ainsi qu'aux ports de Dar-Es-Salam, Zanzibar et Kigoma. Seuls les dollars américains postérieurs à 2006 sont acceptés. Visa touriste = 50 € ou 50 USD (sans rendu de monnaie possible).
  - Soit Sur [le site du gouvernement](#).
- Pour toutes les arrivées à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024, **souscription obligatoire d'une assurance voyage** en ligne : <https://visitanzibar.go.tz/> pour accéder à l'archipel de Zanzibar. Coût : 44 US\$, soit environ 40 €. Vous devrez présenter le QR Code reçu au passage en douane. Le non-respect de cette exigence obligatoire peut entraîner un refus d'entrée aux points de contrôle de l'immigration.
- Les **mineurs** voyageant seuls, avec un seul de leurs parents ou avec une personne ne disposant pas de l'autorité parentale doivent être munis d'une autorisation de sortie de territoire signée par l'un des parents titulaires de l'autorité parentale ; ainsi qu'une photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire.
- Nous vous recommandons de vous munir d'une copie papier recto-verso de vos certificats et formulaires ou de numériser ceux-ci sur votre propre adresse électronique.

### FORMALITÉS SANITAIRES

#### Vaccination et/ou traitements conseillés :

- Être à jour dans ses vaccinations habituelles (DTP et ROR).
- Anti-moustique recommandé.
- La vaccination contre la fièvre jaune n'est en principe obligatoire que pour les personnes en provenance d'un pays où cette fièvre est endémique, ou pour celles qui ont transité plus de 12 heures par un de ces pays. Dans la pratique, **la preuve de vaccination est souvent exigée de manière indistincte.** La vaccination contre la fièvre jaune attestée par un carnet de vaccinations international peut permettre d'éviter des problèmes administratifs à l'aéroport.